

NUMERO DE REGISTRE: 208

NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE

Date de soumission : 8 mai 2007

Numéro de dossier : 2004-267

Institution : Médiateur européen

Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001⁽¹⁾

(1) OJ L 8, 12.01.2001

INFORMATIONS NECESSAIRES (2)

(2) Merci de joindre tout document utile

1/ Nom et adresse du responsable du traitement

Le Médiateur européen
1, avenue du Président Robert Schuman
F - 670001 STRASBOURG

2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel
Secteur Administration du Département Administratif et Financier

3/ Intitulé du traitement

Sélection de stagiaires

4/ La ou les finalités du traitement

Sélection de stagiaires recrutés par le bureau du Médiateur européen.

5/ Description de la catégorie ou des catégories de personnes concernées

Toute personne qui envoie une candidature de stage auprès du Bureau du Médiateur européen en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

6/ Description des données ou des catégories de données (*en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données*)

Informations relatives à l'identité, coordonnées postales et électroniques, formation universitaire, expérience professionnelle, connaissances linguistiques et de manière générale toutes les informations contenues dans un CV.

Données relatives à la situation financière du candidat à un stage.

Les données sont toutes fournies par le candidat.

7/ Informations destinées aux personnes concernées

Les règles de stage ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site Internet du Médiateur (<http://www.ombudsman.europa.eu/trainee/en/default.htm>) ou peuvent être envoyées par voie postale sur simple demande. Les dispositions relatives au traitement des données personnelles figurent sous l'article 5 des règles de stage.

8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées (*droits d'accès, de faire rectifier, de faire vérouiller, de faire effacer, d'opposition*)

Les candidats sont libres de corriger les données contenues dans leur candidatures. Un ajout de documents postérieur à la date limite d'envoi des candidatures n'est en principe pas possible. Des demandes de rectification des données introduites, lorsqu'elles sont postérieures à la date limite d'envoi des candidatures doivent être dûment motivées et étudiées au cas par cas et ne peuvent avoir pour but d'améliorer une candidature qui n'aurait pas été suffisamment complète à la date limite d'envoi des candidatures.

9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles

Les coordonnées des candidats ainsi que des données relatives à leur nationalité, langues parlées, études universitaires ou encore quant au caractère complet ou non de leur dossier ainsi que du respect du délai d'envoi sont transcrites par le gestionnaire des stages dans une application Access "Stages". Des commentaires de suivi de sélection (disponibilité pour un test, résultats du test, décision de recrutement) peuvent être rajoutés dans un champ notes du formulaire de l'application "Stages".

L'application "Stages" est utilisée pour pré-sélectionner de manière automatisée les candidatures qui répondent à des critères exigés par le Médiateur pour la sélection des stagiaires (les critères pour la pré-sélection sont liées au type d'études et aux langues parlées. La sélection se fait ensuite manuellement sur

10/ Support de stockage des données

Les données sont stockées sur support papier sont stockées sous clé dans le bureau du gestionnaire des stages. Une partie des données est stockées sous forme électronique dans l'application "Stages" sur la ressource réseau du Médiateur accessible au gestionnaire des stages, au Chef du Secteur Administration ainsi qu'aux informaticiens du bureau du Médiateur.

11/ Base légale et licéité du traitement

Décision du Médiateur européen concernant le stages telle que modifiée le 20 novembre 2006.

12/ Destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées

Les données sont susceptibles d'être communiquées par le Médiateur à certains membres de son personnel, autre que le personnel du Secteur Administration, afin de l'assister dans la sélection des stagiaires.

Certaines données personnelles des stagiaires définitivement sélectionnés sont susceptibles d'être communiquées à d'autres institutions pour des raisons d'assurance, de droits d'accès aux bâtiments ou encore d'audit

13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)

13 a/ Dates limites pour le verouillage et l'effacement des différentes catégories de données (après requête légitime de la personne concernée)

(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)

Les données personnelles autres que celles des stagiaires effectivement recrutés sont détruites six mois après le début de la période de stage pour laquelle elles ont été collectées. Ce délai se justifie par le besoin de pouvoir répondre efficacement à des réclamations et éventuellement pour faire face à des défections de dernière minute ou dans les premières semaines du stage des stagiaires effectivement recrutés.

14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques

Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.

Les données relatives à la nationalité, au pays d'origine, aux études et aux langues parlées sont conservées de façon anonyme à des fins statistiques. Ceci afin de faire régulièrement le point sur le nombre total de candidats, leur répartition par pays, par langue et par cursus universitaire.

15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales

Les données personnelles des stagiaires ne sont pas transférées. Certaines données personnelles des stagiaires définitivement sélectionnés sont susceptibles d'être communiquées à d'autres institutions pour des raisons d'assurance, de droits d'accès aux bâtiments ou encore d'audit financier.

16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable : *(Merci de décrire le traitement)*:

Le traitement vise à évaluer les compétences des candidats au stage - Article 27.2.(b).

comme prévu à:

Article 27.2.(a)

Les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté,

Article 27.2.(b)

Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,

Article 27.2.(c)

Les traitements permettant des interconnexions non prévues en vertu de la législation nationale ou communautaire entre des données traitées pour des finalités différentes,

Article 27.2.(d)

Les traitements visant à exclure des personnes du bénéfice d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat,

Autre (concept général de l'article 27.1)

17/ Commentaires

Annexes : Procédure de sélection des stagiaires, Screenshot de l'application "Stages", Règles de stage et formulaire de candidature.

LIEU ET DATE: Strasbourg le 8.5.2007

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: Loïc JULIEN

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE: Médiateur européen